

ABONNEMENT

SAUMUR

En an. 25 fr.

Six mois 13

Trois mois 7

POSTE

En an. 30 fr.

Six mois 16

Trois mois 8

On s'abonne

A SAUMUR

au bureau du Journal

ou en envoyant un mandat

sur la poste

et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne 20

Réclames, — 30

Faits divers — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS

A L'AGENCE HAVAS

8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.

L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 23 JUILLET

Elections du 31 juillet 1892

Candidats Conservateurs

Conseil général

Montreuil-Bellay. — M. GIGOT, conseiller sortant.

Saumur (Nord-Est). — M. BRUAS, conseiller sortant.

Vihiers. — M. DES NOUHES, conseiller sortant.

Conseil d'arrondissement

Doué-la-Fontaine. — M. GUIONIS, conseiller sortant.

Gennes. — M. BAUDRILLER, conseiller sortant.

LES ÉLECTIONS ANGLAISES

La lutte est terminée. Le parti gouvernemental est battu. M. Gladstone triomphe. Victoire modeste, chèrement achetée. Trente-huit voix de majorité, tel est le bilan de cette semaine. En Angleterre, on se pose en ce moment deux questions : Que va faire le marquis de Salisbury? Que va faire le chef des libéraux, qui est prêt à prendre le pouvoir?

Avant la campagne électorale qui vient de se terminer, le chef du parti conservateur espérait l'emporter sur son rival : il supposait, au pis aller, que la coalition formée contre lui n'obtiendrait qu'une majorité de dix ou douze voix. Dans de telles conditions, il était absolument décidé à ne pas démissionner spontanément.

Il espérait trouver l'occasion ou le moyen de jeter le désordre dans les troupes de son adversaire, rompre une alliance bien précaire, semer des défiances et entraîner à lui quelques hésitants : manœuvre bien conçue, et il est certes assez habile pour l'exécuter parfaitement et obtenir un succès de tribune ou d'influence.

Aussi il était décidé de soulever devant la nouvelle Chambre une discussion des plus sérieuses sur le programme des libéraux et à porter à M. Gladstone et à sa majorité un coup terrible qui l'aurait empêché de recueillir les fruits de la victoire électorale.

Cette tactique, bonne contre une majorité de quelques voix, a-t-elle la même valeur contre trente-huit opposants? Nous ne le croyons pas, et si le chef des conservateurs persiste à tenter cette épreuve, nous ne croyons guère à son succès.

La lutte a été trop vive, trop ardente, il y a eu dans la bagarre électorale trop de compromissions, trop de promesses, trop d'argent dépensé pour qu'il y ait, à l'ouverture du Parlement, des défections au camp des vainqueurs. Pourtant le *Daily News* dit que lord Salisbury ne démissionnera pas.

« C'est son droit, déclare le journal libéral, et à son point de vue il sera dans la logique

en restant au pouvoir pendant quelques jours de plus. Il peut dire que M. Gladstone n'a pas le monopole du vote des Irlandais. Il voudra voir si les représentants du travail suivront M. Gladstone et si les parnellistes voteront avec les nationalistes. Mais finalement il devra parler. »

Quelle sera la politique du nouveau Cabinet? Sur la question irlandaise nous connaissons son programme et dans cette question les votes des Irlandais lui sont naturellement acquis.

Ce serait une grosse erreur de croire que M. Gladstone soit le prisonnier des Irlandais. Il a discuté avec eux, a combattu leurs exigences, a résisté à leurs demandes et il a su, enfin, dans cette question, conserver toute son indépendance. Du reste, il ne faut pas croire que toutes les questions soulevées par le *home rule* puissent être votées avec rapidité.

Pour des réformes de cette gravité on va lentement, en Angleterre, et le temps qu'on y dépense n'est pas de l'argent perdu. Il est même certain que si le projet est voté par la Chambre des communes, il sera repoussé par la Chambre des lords au moins en première lecture.

Certes, la tâche du nouveau ministre ne sera pas facile : il aura à lutter contre les entraînements de ses amis et contre l'opposition irrécyclable de ses adversaires.

Quant à la politique extérieure de M. Gladstone, nous n'avons ni les illusions de quelques-uns ni les espérances de beaucoup d'autres. Mais nous affirmons que le *vieux grand homme* n'a pas à un si haut degré que lord Salisbury la haine de la Russie et l'amour de l'Allemagne. Deux faits pour le prouver. En 1883, comme tous les ans, le bon roi de Danemarck avait réuni tous ses enfants, l'empereur et l'impératrice de Russie, le prince et la princesse de Galles, le roi et la reine de Grèce.

Pendant cette réunion de famille, le premier ministre de l'Angleterre, M. Gladstone, arrive à Copenhague, va saluer le souverain et ses hôtes, et, dans un dîner officiel, prononce un toast des plus sympathiques pour la Russie. Depuis six ans lord Salisbury a eu tous les ans l'occasion d'en faire autant et nous affirmons qu'il n'a pas eu un seul instant cette pensée. Lorsque l'empereur d'Allemagne est venu en Angleterre, quand rien ne l'y obligeait, il a offert au petit-fils de sa souveraine une réception princière dans sa résidence splendide d'Hatfield.

A moins de circonstances que nous ne pouvons prévoir, nous ne croyons pas que la France ait à regretter les conséquences des élections anglaises et la paix européenne ne peut qu'y gagner.

CHRISTOPHE COLOMB

Et le Pape LÉON XIII

A l'occasion du quatrième centenaire de la découverte de l'Amérique, le Pape adresse, comme nous l'avons annoncé, aux archevêques et évêques d'Espagne, d'Italie et des deux Amériques, une lettre dont nous détachons les passages suivants :

« A n'en pas douter, Colomb avait joint l'é-

tude de la nature à celle de la religion, et il avait nourri son âme des principes puisés à une foi catholique profonde.

« C'est pourquoi, dès qu'il eut compris, d'après l'enseignement astronomique et les monuments des anciens, qu'un delà des limites du monde connu s'étendaient, même à l'occident, de grands espaces de terres qu'aucun homme n'avait jamais explorés jusque-là, il se représenta une grande multitude entourée de ténèbres lamentables, engagée dans des rites cruels et dans des superstitions en l'honneur des dieux insensés. Il les voyait vivant misérablement dans la barbarie, avec des mœurs cruelles ; manquant plus misérablement encore de la notion des choses les plus grandes, et plongés dans l'ignorance du seul vrai Dieu. Son esprit faisant réflexion là-dessus, il désira pardessus tout étendre avec le nom chrétien les bienfaits de la charité chrétienne en Occident, ce que prouve abondamment toute l'histoire de son entreprise.

« En effet, quand pour la première fois il pria Ferdinand et Isabelle, rois d'Espagne, de ne pas hésiter à entreprendre la chose, il exposa l'affaire à plein, disant que leur gloire grandirait jusqu'à l'immortalité, s'ils décidaient de porter le nom et les doctrines de Jésus-Christ dans des contrées si lointaines. Et, ses vœux ayant été bientôt accomplis, il atteste que ce qu'il demande à Dieu, c'est que, par son secours divin et par sa grâce, les rois d'Espagne continuent à vouloir pénétrer de l'Évangile de nouvelles contrées et de nouveaux rivages.

« Au pape Alexandre VI il se hâte de demander des missionnaires, par une lettre où se trouve cette déclaration : « J'ai confiance que, Dieu aidant, je pourrai un jour répandre aussi loin que possible le saint nom de Jésus-Christ et l'Évangile. » Et Nous pensons qu'il était rempli de joie quand, revenu de l'Inde pour la première fois à Orléans, il écrivait à Raphaël Sanchez qu'il fallait rendre à Dieu d'immortelles actions de grâces, pour la bonté avec laquelle il lui avait donné des succès si favorables, qu'il fallait que Jésus-Christ se réjouisse et triomphe sur la terre comme au ciel, en raison du salut prochain de peuples innombrables, qui auparavant se ruinaient à la perdition. »

Léon XIII constate ensuite que l'Église a continué l'œuvre de Colomb, en répandant dans les deux Amériques la religion et la civilisation chrétiennes.

« Appeler la race indienne à la religion chrétienne, était assurément la charge et l'œuvre de l'Église. Cette charge, assumée par elle dès le commencement, elle a continué de l'exercer par un perpétuel effort de charité et elle continue à le faire puisqu'elle s'est avancée, en ces derniers temps, jusqu'à l'extrême Patagonie. Cependant Colomb, certain de préparer et d'assurer les voies à l'Évangile, et profondément appliqué à cette pensée, y rapporta tout son labeur, n'ayant pour ainsi dire rien entrepris sans prendre la religion pour guide et la piété pour compagne. »

Voici la conclusion de la lettre du Souverain Pontife :

« Nous avons décidé que le 12 octobre, ou le premier dimanche suivant, à la convenance de l'Ordinaire du lieu, dans toutes les églises cathédrales et collégiales d'Espagne, d'Italie et des deux Amériques, après l'office du jour, une messe solennelle de *Sanctissimâ Trinitate* serait célébrée. Et Nous espérons qu'en dehors des nations ci-dessus nommées, pareille chose aura lieu dans les autres sur l'initiative des évêques : car il convient que ce qui a été utile à tous soit aussi célébré par tous pieusement et avec reconnaissance.

« En attendant, comme gage des divines faveurs et en témoignage de Notre paternelle bienveillance, Nous vous donnons affectueusement dans le Seigneur à vous, vénérables frères, à votre clergé et à tout votre peuple, la bénédiction apostolique.

« Donné à Rome, près Saint-Pierre, le XVI^e jour de juillet de l'an MDCCCXCII, l'an quinzième de Notre pontificat.

» LÉON XIII, PAPE. »

INFORMATIONS

COMLOT ANARCHISTE

Y a-t-il un nouveau complot anarchiste? Hippocrate dit oui, Gallien dit non. Le *Petit Parisien* l'affirme, la préfecture le dément.

Voici qu'à son tour le *Paris* prend part au débat et nous raconte les faits suivants :

« Il y a quelques jours, une correspondance de Londres signalait à la préfecture le départ de plusieurs anarchistes qui se rendaient à Paris dans un but trop facile à comprendre.

« Parmi eux se trouvait Jourdan, Permaggiani, déserteur italien ; Dufournel, déserteur français ; et enfin un nommé S..., dont l'état civil n'est pas encore établi.

« On tenait avant tout à s'assurer de Jourdan parce que l'on espérait trouver sur lui des pièces permettant de découvrir Meunier et François.

« On l'attendait samedi à la gare du Nord et on le fila. Jourdan se fit un jeu de promener quelque temps les « filateurs » puis il disparut au grand ahurissement des agents. Depuis on n'en a pas entendu reparler.

« Une perquisition faite au domicile de sa mère, à Pateaux, n'a rien fait découvrir.

« La police a été plus heureuse avec Permaggiani et Dufournel, qui ont pu être arrêtés.

« Quant à Schoupe et à S..., ils ont échappé jusqu'alors aux recherches.

« Ami de Pini, Permaggiani a prit part croit-on au meurtre du général de la *Reverendicazione*, Cerutti, qui fut poignardé par Pini en 1888, à Forli.

« Permaggiani était à Paris avec Pini, mais il fut arrêté et expulsé de France en 1889.

« Il revint et fut encore expulsé après avoir fait quelques mois de prison.

« Depuis ce moment, Permaggiani habite Londres ; il est le vrai chef du parti anarchiste.

« Permaggiani et Dufournel ont été interrogés par M. Athalin, mais on ne sait encore

ce qui s'est passé au cours de cet interrogatoire. »

LA GUILLOTINE

M. Deibler est parti avant-hier soir pour Montpellier où il a exécuté Martini ce matin.

La condamnation à mort de Dexemple a été commuée en celle des travaux forcés à perpétuité.

LES MASSACRES DE L'UGANDA

M. le marquis de Bonchamps, l'explorateur, a été interrogé au sujet des affaires de l'Uganda. Il rejette tous les torts sur les Anglais dont les missionnaires se montrent les agents politiques ardents et haineux plutôt que les ministres de la religion.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 22 juillet 1892.

Malgré les réalisations provoquées par les hauts cours d'ouverture, le marché reste très ferme sur l'ensemble de la cote. Le 3 0/0 est à 98.35 et le 4 1/2 à 106.47.

La Rente Italienne est en nouvelle avance à 90.42. La présence à Paris du sous-secrétaire d'Etat des finances italiennes donne une nouvelle créance au bruit de la reprise des négociations commerciales avec la France. L'Extérieure cote 62 9/16. Le Rouble est bien tenu ; le Nouveau Russe est à 77.95 et l'Orient à 66.80.

L'action de la Banque de France se maintient très ferme à 4,225 fr. La hausse du Crédit Foncier à 1,088 n'a rien qui puisse surprendre après le succès de son émission des 500,000 communales nouvelles. On estime d'après les résultats connus que les souscriptions espèces seront réduites de 75 0/0. La Banque de Paris cote 640. La Société générale est bien tenue à 465 et le Crédit Lyonnais progresse à 785 fr.

Les Chemins Économiques cotent 416.50.

Informations financières. — Le rapport de l'ingénieur du chemin de fer de Jaffa à Jérusalem, reçu ce matin, annonce que la ligne sera entièrement ouverte à la circulation à partir du 30 août.

Nous apprenons aujourd'hui que les directeurs du syndicat à la hausse sur les Paris Fulminite dont nous avons annoncé la formation, auraient décidé de commencer leurs opérations sur une grande échelle dans la première moitié du mois d'août, c'est-à-dire dès que la chambre syndicale des agents de change aura donné suite à la demande d'inscription à la cote officielle. A cette date très rapprochée, on sera sans doute bien au-dessus du cours actuel de 50 francs.

NOUVELLES MILITAIRES

LES FRANCS-TIREURS DE L'ARMÉE

Le général Billot, inspecteur d'armée, vient de prendre l'initiative d'une mesure approuvée par le ministre de la guerre.

On va former dans le 1^{er} corps d'armée (Lille) des compagnies franches, telles qu'elles furent précédemment constituées devant Sébastopol et au Mexique, avec des hommes devant tous accomplir trois ans de service, intelligents,

vigoureux, et encadrés par des sous-officiers de choix.

Ces compagnies seront chargées des plus pénibles, comme aussi des plus utiles missions : éclairant les colonnes, poussant des reconnaissances hardies, protégeant la retraite, chargées, au besoin, des coups de mains périlleux.

La première formation sera expérimentée aux grandes manœuvres, et l'institution sera ensuite généralisée avec le titre : *Les francs-tireurs de l'armée.*

Chronique Locale

ET DE LOUEST

LES VÉLOCIPÈDES

On se souvient de l'accident dont fut victime M. Neveu, sur la route de Varrains. Un vélocipédiste effraya le cheval, qui renversa la voiture dans laquelle était M. Neveu ; celui-ci eut la jambe brisée, et les membres de sa famille qui l'accompagnaient n'eurent que des contusions.

M. Neveu demanda à M. Poitevin, auteur involontaire de l'accident, 6,000 fr. de dommages-intérêts. Le tribunal civil de Saumur, dans son audience d'hier, lui en accorda 3,000, et, en outre, a condamné le vélocipédiste aux dépens.

M. Poitevin père, civilement responsable — le fils Poitevin n'ayant que 15 ans — va naturellement interjeter appel de ce jugement.

CHUTE DE CHEVAL

Avant-hier soir, vers 4 heures, le lieutenant d'artillerie Cavally, demurant 27, rue Chanzy, est tombé de cheval dans le Breil et s'est blessé grièvement.

Cet officier, qui entraînait son cheval pour les courses de Saumur, a été transporté à l'Hospice où son état a inspiré quelque inquiétude.

LES GRANDES MANŒUVRES DANS LA VIENNE

D'après les dispositions prises par M. le général de Cools, les opérations du 9^e corps d'armée contre le 12^e auront lieu dans une zone limitée par Magnac-Laval, l'Isle-Jourdain, Chauvigny et Le Blanc.

Les deux divisions de troupes mixtes qui doivent être adjointes à ces corps d'armée et qui se composeront de réservistes et de territoriaux, seront transportées en chemin de fer, le 7 septembre, depuis leurs garnisons jusqu'au point de concentration où elles prendront place dans l'ordre de bataille.

Les manœuvres commenceront le 10 septembre et dureront jusqu'au 15, avec une

journée de repos intermédiaire, le 13 probablement.

Dans la matinée du 16, à une courte distance au sud-ouest de Montmorillon, près du chemin de fer de Lussac, le Président de la République, accompagné du ministre de la guerre, passera la revue des troupes qui auront pris part aux manœuvres.

Une statue à François Quesnay

Notre compatriote, M. Alfred Quesnay de Beurepaire, ancien capitaine d'infanterie, vient d'adresser au *Figaro* la lettre suivante qu'il nous communique en même temps :

« Monsieur le Rédacteur en chef,

« Ayant appris par des journaux qu'il est question d'ériger à Méré la statue de François Quesnay, j'ai écrit à M. le maire de Montfort-l'Amaury, l'un des membres du Comité. Je l'informe qu'étant l'aîné des descendants de l'illustre économiste, je suis le dépositaire des papiers de famille que je lui adresserai dès mon retour à Paris. Ils prouvent que les seuls descendants directs de François Quesnay sont actuellement :

« Alfred Quesnay de Beurepaire, ancien capitaine d'infanterie, ayant un fils ;

« Jules Quesnay de Beurepaire, procureur général à Paris, sans enfants.

« Ils établissent aussi qu'aucune autre famille n'a le droit de s'attribuer cette origine et de prétendre au titre de noblesse concédé à notre aïeul par le roi Louis XV.

« Ceux qui s'intéressent à la descendance de Quesnay trouveront des renseignements authentiques au Comité, grâce à mon initiative qui lui affirme mes droits et ma volonté de n'en abandonner aucun.

« Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de ma considération distinguée.

« ALFRED QUESNAY DE BEUREPAIRE,
Ancien capitaine d'infanterie.

« Mers (Somme), 21 juillet 1892. »

Nous sommes heureux de reproduire ce document en mémoire de M. Quesnay de Beurepaire, ancien juge d'instruction à Saumur, dont nos concitoyens ont conservé le meilleur souvenir. Il est bon de rappeler aussi qu'avant la Révolution, un grand-oncle de M. Alfred Quesnay, M. Quesnay de Saint-Germain, a été président du Tribunal de Saumur.

EXPÉRIENCE FAVORABLE

On connaît les résultats de l'exploitation des six grandes Compagnies de chemins de fer, pour le premier semestre de l'exercice 1892, lequel renferme un trimestre régi par les nouveaux tarifs. La plus-value est de 5,500,000 fr. sur la période correspondante de 1891, et pour la Compagnie d'Orléans seule, elle atteint la somme de 2,139,904 fr.

L'expérience est donc complètement favorable à l'abaissement des tarifs.

COMICE AGRICOLE DE L'ARRONDISSEMENT DE SAUMUR

Les concours de labourage, de matériel agricole et d'animaux domestiques du Comice agricole de l'arrondissement de Saumur auront lieu, cette année, à Vihiers, le dimanche 11 septembre.

LÉGION D'HONNEUR

Nous avons enregistré la nomination de M. le docteur Guignard, maire d'Angers, au grade de chevalier de la Légion d'honneur. Voici la teneur du décret paru à l'*Officiel* :

« M. le docteur Jean Guignard, maire d'Angers (Maine-et-Loire).

« Professeur au cours départemental d'accouchement, en 1858. Chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu depuis 1861. Élu au Conseil municipal depuis 1870. Maire depuis 1888.

« Trente-quatre ans de services. »

MÉRITE AGRICOLE

Nous avons déjà annoncé les nominations suivantes. Nous les donnons à nouveau pour faire connaître les divers titres des nouveaux promus.

M. Jacques-Eugène Bury, docteur-médecin, agronome à Distré (Maine-et-Loire) : ancien directeur du Jardin des plantes et ancien président du Comice agricole de Saumur qu'il a dirigé pendant quarante ans.

M. de Place, capitaine de cuirassiers, ex-professeur à Saumur : inventeur d'instruments, machines et appareils électriques relatifs à la chirurgie, à l'art vétérinaire et à l'industrie générale. Nombreuses publications.

On nous signale une erreur commise à notre insu dans notre n^o 168.

Nous aurions qualifié de docteur M. Menut, de Vernueil, alors qu'il n'est qu'officier de santé.

Nous nous empressons de rectifier. A chacun son dû.

Le *Courrier de Saumur* a publié avant-hier une lettre signée G., courrier à Allonnes.

Nous ne ferons pas au signataire le plaisir de la reproduire. Ce serait donner à la prose de ce « fonctionnaire de l'Etat » plus d'importance qu'elle ne mérite.

Mais qu'il se rassure. Personne n'a jamais été « irrité » contre lui parce qu'il aurait, paraît-il, arboré, le 14 juillet, un drapeau sur sa voiture ; et s'il lui plaisait de décorer ainsi chaque jour sa voiture, personne n'y trouverait rien à redire.

Tout au plus un gendarme indiscret pourrait lui demander s'il a oublié l'arrêté préfectoral qui interdit d'atteler des chiens à une voiture

LE CRIME DES BRUYÈRES

PAR JEAN RIVAL

V

Le jour se levait à peine, et déjà Maurice de Saint-Andret revêtait son uniforme de simple soldat. Bientôt — il en était sûr — bientôt on coudrait des galons sur cette humble tunique. Toute la nuit, il avait caressé des rêves de gloire, ne s'attristant qu'au souvenir de sa mère qu'il laissait derrière lui, seule au château, exposée aux hasards d'une guerre sans merci. Mais il la savait patriote et vaillante comme une Romaine, ayant hérité de toutes les bravoures de son héroïque époux. Et puis, il se rassurait un peu en songeant qu'elle n'était pas absolument sans protecteur. Ses amis ne l'abandonneraient pas. La veille encore, M. et Mme Fournier avaient promis de l'aller voir chaque jour.

Tout à coup, les yeux de Maurice s'arrêtèrent sur la pendule.

— Déjà si tard ! se dit-il. Comment Frédéric

ne vient-il pas me trouver ? Au fait, je ne l'ai pas vu hier soir en rentrant de chez M. Fournier. Il n'était pourtant que dix heures à peine. Bah ! il se sera couché tôt pour se réveiller plus dispos ce matin. Je vais le secouer, ce dormeur !

Comme il sortait de sa chambre, un bruit de pas se fit entendre au dehors ; des coups répétés ébranlèrent la porte du château, et une voix cria :

— Ouvrez, au nom de la loi !

Maurice, au comble de l'étonnement, descendit, s'empressa d'aller ouvrir lui-même, et se trouva en présence d'un brigadier de gendarmerie accompagné de deux hommes. Un certain nombre de paysans étaient accourus, dans l'espoir d'assister à un spectacle intéressant.

— Comment ! c'est vous, brigadier ? A quoi dois-je l'honneur de votre visite ? demanda le jeune homme avec un léger sourire.

A ces mots, Panlore, légèrement interloqué, échangea un regard avec ses hommes, comme s'il voulait prendre leur avis avant de répondre.

— Voyons, que désirez-vous ? répéta Maurice avec bienveillance.

— Ah ! monsieur le comte, vrai !... je ne sais pas comment vous dire ça...

— Quoi donc ?

Le gendarme, de plus en plus perplexe, se gratta l'oreille et se mit à balbutier :

— Monsieur le comte... notre mission est quelquefois bien pénible... mais nous n'avons pas à discuter les ordres... nous devons les exécuter...

— Je ne vous comprends pas... expliquez-vous plus clairement.

— Eh bien, c'est... je dois... vous êtes... Mais tenez, lisez plutôt vous-même, fit le brigadier, à bout d'éloquence, en tendant un papier judiciaire au jeune homme qui, après y avoir jeté un rapide coup d'œil, ne put se défendre d'une expression d'étonnement.

— Comment ! s'écria-t-il, c'est moi que vous venez arrêter ! Si cet ordre vous a surpris, il me surprend, moi, encore davantage. De quel délit, de quel crime peut-on m'accuser ?... C'est une erreur du parquet sans doute. Il me sera facile de dissiper ce malentendu et de me disculper. Et, comme je suis pressé d'être mené devant un magistrat, faites votre devoir, messieurs, je suis prêt à vous suivre.

An moment où il se disposait à partir, M^{me}

de Saint-Andret, attirée par ces bruits de voix, parut sur le perron.

— Que se passe-t-il ? demanda-t-elle vivement, à la vue des gendarmes.

— Rassure-toi, chère mère, j'accompagne ces messieurs jusqu'à la mairie pour régler une petite affaire sans importance ; je serai de retour dans un instant.

Il embrassa la vieille dame ; puis, traversant la cour, il prit la direction du village, marchant d'un pas tranquille, en tête des gendarmes qui le suivaient à distance respectueuse, ayant l'air plutôt d'escorter un grand personnage que de mener un prévenu à la justice.

VI

Restée seule, M^{me} de Saint-Andret reprit ses occupations de tous les jours sans attacher d'importance à cet événement. Mais les heures se passèrent, et Maurice ne revint pas. Alors une vague inquiétude se glissa dans l'esprit de la mère. Pourquoi son fils était-il si long à rentrer ? Qui pouvait le retenir ainsi ? Oubliait-il donc qu'il devait partir le jour même pour l'armée ? Non ? c'était impossible ! Il allait arriver. Sans doute, il avait été retardé, mais dans quelques instants, il serait là. Tout

et pourquoi, lui, fonctionnaire de l'Etat, ne se conforme pas aux prescriptions administratives. Cela ne nous regarde pas.

En tous cas, M. G. a été chargé en temps de période électorale de remplacer par intérim un facteur. Il doit avoir fort à faire pour distribuer bulletins, circulaires, journaux. Si en outre il se met à faire de la propagande et à pérorer en faveur de tel ou tel candidat, comment pourra-t-il arriver à faire son service, même avec sa voiture à chiens ?

MODIFICATION DU SERVICE MILITAIRE

Le *Journal officiel* a publié la loi adoptée par le Sénat et la Chambre relativement à une modification, non dans la durée du service militaire, mais dans sa répartition.

En conformité de la nouvelle loi, le temps d'assujettissement au service militaire est ainsi divisé : armée active, trois ans ; réserve de l'armée active, dix ans ; armée territoriale, six ans, et réserve de l'armée territoriale, six ans.

Le but de cette modification à la loi du 13 juillet 1889 est de mettre cette dernière en concordance avec notre organisation militaire.

UN NOUVEL IMPÔT

Nous avons annoncé hier un impôt sur les vélocipèdes. Voici la note que publient à ce sujet les journaux de Paris :

« M. Deloncle a informé le ministre des finances de son intention de déposer à la rentrée un amendement au budget des contributions directes, frappant les cycles, bicyclettes et tricycles d'une taxe annuelle de 10 francs, qui, dès l'exercice 1892, donnerait un produit minimum de trois millions de francs.

« Tous les autres moyens ou instruments de transport payant déjà l'impôt, il est juste que les vélocipèdes fournissent à leur tour leur contribution à l'entretien des routes et aux dépenses publiques.

« Une partie du revenu de la taxe serait appliquée à subventionner la caisse des sinistrés, dont la presse et le gouvernement préparent depuis quelques mois l'organisation. »

DÉPÔT DE REMONTE D'ANGERS

Par exécution des ordres de M. le ministre de la guerre, le comité dudit Dépôt se réunira, pendant le mois d'août 1892 :

A Angers, les jeudi 4, mardi 23 et jeudi 25 août, à 8 heures du matin, à l'Etablissement.

A Doué-la-Fontaine, le vendredi 19 août, à 1/2 du soir.

A Longué, le lundi 22 août, 9 h. du matin.

Pour procéder aux achats de chevaux ci-après :

Chevaux de carrière, chevaux de tête de toutes armes, chevaux de réserve, chevaux de

ligne, chevaux de légèreté, chevaux de trait, de 4 à 8 ans, et de préférence de robe sombre. Les chevaux de trait devront être des animaux puissants, étoffés et pas trop lourds.

Les tournées étant plus particulièrement réservées aux Eleveurs, ces derniers sont invités à présenter directement leurs produits à la Remonte.

Les achats au Dépôt se font de toutes mains.

LES HYPOTHÈQUES JUDICIAIRES SUR LES BIENS DES COMMUNES

La 4^e chambre de la Cour d'appel d'Angers vient de rendre un arrêt qui présente le plus grand intérêt pour les créanciers des villes.

MM. Chaumeil et Verdier, entrepreneurs de travaux publics, ne pouvant obtenir de la ville d'Angers le paiement de travaux effectués pour son compte, l'avaient assignée devant le Conseil de préfecture qui avait condamné la ville à payer à Chaumeil et Verdier diverses sommes s'élevant au total à environ 35,000 fr.

A la suite de l'arrêté de préfecture, inscription d'hypothèque judiciaire fut prise sur tous les biens présents et à venir de la ville d'Angers. Cette dernière assigna en mainlevée d'hypothèque Chaumeil et Verdier, prétextant qu'il ne pouvait être pris d'hypothèque judiciaire sur les biens des communes.

Par son jugement du 12 décembre dernier, le tribunal d'Angers a repoussé les prétentions de la ville et maintenu l'hypothèque judiciaire. C'est ce jugement qui vient d'être confirmé par la Cour d'appel.

Terrible suicide

Un jeune menuisier, installé depuis six mois à Contigné, arrondissement de Segré, M. Léon L..., âgé de 28 ans, vient de se donner la mort dans des circonstances horribles.

Le 18 juillet il est rentré chez lui à neuf heures du soir, après avoir passé la journée à fêter le lundi. Il était ivre, mais rien dans ses gestes ou ses paroles n'avait fait supposer qu'il eut l'intention d'accomplir le drame dont on va lire le récit.

Entré chez lui, il s'enferma à double tour : la première porte entravée avec un gros ciseau, la deuxième, celle de sa chambre, qui n'avait pas de serrure, barricadée avec l'échelle plate du grenier, qu'il avait transportée. Il se déshabilla complètement, avec un petit ciseau, mince et allongé comme un stylet, se frappe dans la région du cœur. Soit qu'il n'ait pas frappé avec assez de force, soit que l'arme ait dévié, cet organe n'a pas été atteint : l'infortuné retire le ciseau qu'il laisse sur le lit ; un mince filet de sang s'échappe de la blessure, mais la mort ne vient pas.

Affolé, il se lève, court dans son atelier : transporte auprès de son lit plusieurs brassées de copeaux ou coquilles, barricadé à nouveau toutes les ouvertures, déverse de l'essence de

térébenthine sur les copeaux et sur le plancher, met le feu et se couche.

Une épaisse fumée emplit l'appartement : le malheureux, resté sur le lit, voit enfin la mort venir sûrement ; la fumée le suffoque, il souffre horriblement, peu lui importe, il veut mourir. L'instinct de la conservation lui fait faire un effort pour se lever : il est trop tard, les jambes sont paralysées et ne peuvent quitter le lit ; la tête seule vit encore : un soubresaut le rejette hors de la couche et le buste du malheureux tombe dans le brasier. La vie est partie ; l'infortuné ne souffre plus.

Le feu commence alors son œuvre ; la chambre se transforme en un four crématoire. Spectacle hideux ! Les murs se dépouillent de leur plâtras, les vitres se brisent, les portes, les panneaux des meubles se tordent, se recroquevillent pendant que la tête et les épaules grillent. Puis, par la trainée de copeaux qu'à laissée le suicidé, le feu se communique à la pièce voisine. Heureusement, le jour paraît, les voisins matineux aperçoivent la fumée, forcent les portes, se rendent maîtres du feu et retirent le corps du menuisier à demi-carbonisé.

M. L... vivait seul. Il était travailleur, adroit et sobre. Il avait réussi à se créer en peu de temps une clientèle et son avenir paraissait assuré. Ancien soldat du génie, il a fait partie de l'expédition du Tonkin et a toujours su mériter l'estime de ses chefs. Depuis son séjour aux colonies (où il avait eu une insolation), il manifestait certains troubles cérébraux. C'est à cette cause et aux fumées du vin que l'on attribue son acte.

Nous le plaignons sincèrement, nous plaignons surtout son honorable famille, son vieux malheureux père, que ce funeste événement a failli tuer. (Anjou.)

Musique des Écoles communales

Demain dimanche, 24 juillet, à 8 h. 1/2 du soir, la musique des Écoles communales exécutera, dans le Square du théâtre, les morceaux suivants :

1. *Le Touriste*, pas redoublé TILLIARD.
2. *L'Orpheline*, valse BARY.
3. *Béatrice*, fantaisie BELLIN.
4. *La Vierge de Domrémy*, fantaisie. BONJEAN.
5. *Caline*, mazurka PETIT.

Etat civil de la ville de Saumur

NAISSANCE

Le 22 juillet. — Madeleine-Marie Martin, à l'Hospice.

DÉCÈS

Le 22 juillet. — Madeleine-Jeanne Boussin, journalière, célibataire, 48 ans, à l'Hôpital.

en faisant ces réflexions, la comtesse interrogeait du regard la route blanche qui s'étendait au loin, déserte, et y cherchait vainement celui qu'elle attendait.

Tout-à-coup, elle se rappela que depuis la veille elle n'avait pas vu Frédéric ; mais, comme le régisseur était souvent la journée entière dans le parc ou dans les champs, surveillant les travaux, elle ne s'en préoccupa pas outre mesure. Il avait eu probablement quelque affaire à terminer avant son départ et devait se trouver, lui aussi, au village.

Cependant, quelques bons arguments dont elle se payait pour expliquer l'absence des deux jeunes gens, M^{me} de Saint-Andret était de plus en plus impatiente de les revoir. La matinée s'avancait sans qu'aucun d'eux fût de retour et sans qu'ils lui eussent rien fait dire pour la rassurer.

A un moment, Mariette, la femme de chambre, entra.

— Est-ce que Madame attend monsieur le comte pour déjeuner ? demanda-t-elle.

— Comment ! déjeuner, déjà !

— Il va être midi, madame.

— Mais sans doute, j'attendrai mon fils. Il ne peut plus tarder à revenir, j'espère... N'avez-

vous pas vu M. Vatin ?

— Non, madame.

— C'est qu'ils sont ensemble, alors. Accordons-leur le quart d'heure de grâce.

La femme de chambre sortit, laissant la pauvre mère de plus en plus agitée.

Dans le silence du petit salon, la pendule sonna. M^{me} de Saint-Andret compta douze coups. Maurice était d'une ponctualité irréprochable. Il devait être à la porte de la grille... Mais non, n'était-ce pas lui, là-bas, sur la route?... Elle regarda, anxieuse... L'homme qu'elle apercevait au loin prit un sentier qui s'en allait à travers champs, dans la direction opposée. Ce n'était pas Maurice ! Et de nouveau, le chemin du village était désert... Le temps passait. Le timbre aigu de la pendule fit encore une fois tressaillir la pauvre femme. Midi et demi !

Elle appela Mariette.

— Servez-moi, puisque monsieur ne vient pas, dit-elle.

Elle passa dans la salle à manger et se mit à table toute seule, touchant à peine aux mets qu'on lui présentait, s'oublant, le visage soucieux, les yeux fixés sur la fenêtre d'où elle pouvait suivre du regard les blancs méandres

de la route.

Maintenant, ses appréhensions devenaient plus vives, plus poignantes. Jamais Maurice ne s'était attardé ainsi et n'avait pris un repas dehors sans en prévenir sa mère. Et Frédéric aussi était toujours de retour à temps. Que se passait-il donc ?

N'y tenant plus, elle questionna Mariette.

— Voyons, ne savez-vous rien ?

— Mais... madame, je n'étais pas au village ce matin.

— Le cocher et la cuisinière y étaient. Dites-leur de venir, ainsi que le valet de chambre de M. le comte. Peut-être pourront-ils me donner des nouvelles.

Les domestiques entrèrent, un à un, avec des mines embarrassées et impénétrables de paysans rusés. Ils se placèrent au fond de la chambre, attendant qu'on les interrogeât, échangeant à la dérobée des regards d'intelligence et des clignements d'yeux significatifs.

Mais Mme de Saint-Andret venait d'apercevoir un passant à proximité du château et était sortie sur le balcon.

(A suivre.)

BOURSE DE PARIS

Du 22 Juillet 1892

3 0/0	98 32 1/2
3 0/0 amortissable	98 75
4 1/2	106 40

Pilules Suisses. Exigez le timbre de l'Etat. Méfiez-vous des contrefaçons !

MAGASIN PITTORESQUE

JOURNAL ILLUSTRÉ BI-MENSUEL

Jouvet et Cie, 5, rue Palatine, Paris.
Paris, un an, 10 fr. — Départements, 12 fr.
Union postale, 13 fr.

Sommaire du 15 juillet 1892

Une invasion (4 grav.), M. Yves Masson. — Anciens poids du Midi (13 grav.), M. Marty. — La Rose et le Rossignol, M. Charles Joret. — L'Agence Pinkerton, M. J. Claine. — A travers Lyon (suite), (4 grav.), M. Grollier. — Défense d'un pont (1 grav.), M. A. P. — Le cheval dans l'art (suite), (3 grav.), M. le colonel E. Duhoussset. — Le Boulet d'or (suite), (2 grav.), M. Jules Mary. — L'eau de la Seine, M. G. de Cherville. — Le culte du soleil en Alsace, M. Alfred de Seltz. — Escamotage d'une cage et d'un oiseau (3 grav.), M. Dickson.

Dernières Nouvelles

Paris, 23 juillet, 1 h. soir.

Le préfet de Meurthe-et-Moselle n'a reçu aucune confirmation d'une prétendue violation de frontières par les Allemands.

La nouvelle est maintenant considérée comme étant fautive.

De Montpellier, un télégramme annonce l'exécution, ce matin, de l'assassin Martini.

Sur l'échafaud, Martini a salué la foule et est mort courageusement.

D'exemple, le complice de Martini, a été gracié.

Une foule considérable, qui assistait à l'exécution, a hué Deibler, et, quand est arrivée la nouvelle de la grâce du second condamné, le tapage se renouvela.

La foule, au moment de l'exécution, réclamait la mort ou la grâce des deux condamnés.

Le commissaire, devant une pareille effervescence, dut faire des sommations, à la suite desquelles plusieurs arrestations ont été opérées. HAVAS.

UN DEMI-SIÈCLE DE SUCCÈS
Le Seul Véritable ALCOOL DE MENTHE, c'est l'ALCOOL de MENTHE **RICQLÈS**
Recommandé contre les moindres maux. Quelques gouttes dans un verre d'eau sucrée forment une boisson délicieuse, hygiénique, calmant instantanément la soif.
PRÉSERVATIF contre les ÉPIDÉMIES
EAU DE TOILETTE ET DENTIFRICE EXQUIS
Exiger le nom **DE RICQLÈS** sur les flacons.

M. Pradeau, Pharmacie Centrale, rue de la Tonnelle, 27, à Saumur, vient de s'assurer le dépôt unique, pour la région, des :
PILULES MARTIALES
De CH. VAIDY
Pharmacien à Trememout (Loire-Inférieure).
Ce ferrugineux est sans conteste celui qui guérit, de la façon la plus prompte et la plus radicale, les affections du sang, telles que :
Anémie, Chlorose, Eczéma.
20 années de succès toujours croissants ont fait des Pilules Martiales le ferrugineux le plus populaire qu'il y ait.
N. B. En cas de constipation, employer en même temps les Pilules Purgatives de Ch. Vaidy.

ÉPICERIE CENTRALE
28 et 30, Rue Saint-Jean, Saumur.
P. ANDRIEU
EAU DE VIE BLANCHE
Pour Fruits
Préparation spéciale faite avec des Alcools de première qualité.
Marmande 42 degrés . . . 1.50 le litre
Montpellier 45 — . . . 4.75 —
Armagnac 50 — . . . 2.00 —
Verre compris.
Par quantité de 6 litres :
Bonification de 10 c. par litre.
PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Étude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour la Toussaint 1892 ou 1893

La Ferme

DE

L'ILE PONNEAU

Avec 18 hectares de Prairies,

Près la Gare des Marchandises de Saumur.

S'adresser à M. CHASSELOUP DE CHATILLON, 8, route d'Angers, Saumur, ou à M^e BRAC, notaire.

Étude de M^e BRAC, notaire.

BON

ET NOMBREUX MOBILIER

A VENDRE AUX ENCHÈRES

Demain Dimanche 24 Juillet, à une heure, et jours suivants,

A Dampierre, Rue-Morin.

Au comptant, plus 10 pour cent.

A VENDRE

La Terre des Réaux

SITUÉE

Entre la gare de Port-Boulet et la levée de la Loire,

Comprenant: joli Château Renaissance, jolie Chapelle, jolie Ferme neuve, et 20 hectares de terres, près, clos, beaux ombrages.

S'adresser à M^e HATIN, notaire à Chouzé-sur-Loire (Indre-et-Loire).

A VENDRE

LA

Propriété de Saint-Médard

Située entre Gaure et Chouzé, près de la levée de la Loire,

Comprenant: Maison Bourgeoise. Ferme, et quarante hectares de terres, près, vignes et bois.

S'adresser à M. VINCENT-GUILAIS, expert à Chouzé-sur-Loire, ou à M^e HATIN, notaire.

AVIS

L'adjudication pour la fourniture des divers objets et effets nécessaires à MM. les Officiers, Elèves-Officiers et Sous-Officiers de l'Ecole de cavalerie, tels que: gants, linge de corps et de toilette, parfumerie, ustensiles de toilette et d'éclairage, etc., aura lieu du 5 au 7 août prochain.

MM. les Commerçants qui désirent prendre part à cette adjudication devront faire parvenir leur soumission à M. le Lieutenant-Colonel commandant en second, avant le 5 août, à 4 heures du soir.

Les échantillons des objets et effets soumissionnés devront être remis pour la même date au magasin, à l'Ecole.

Le cahier des charges et le règlement du magasin sont déposés chez le Concierge de l'Ecole de cavalerie, où MM. les Fournisseurs pourront en prendre connaissance. Ils pourront également examiner tous les jours, de 9 heures à 4 heures du matin, les échantillons actuels qui sont déposés au magasin de MM. les Officiers, Elèves-Officiers et Sous-Officiers.

Atelier de Monuments Funèbres

En face le Cimetière.

RUÈCHE Fils

SCULPTEUR

Spécialité de Monuments en granit.

PRIX MODÉRÉS

Nota. — M. RUÈCHE, n'ayant plus de magasin rue Beaurepaire, n° 16, prie ses clients de s'adresser même rue, même numéro, ou à son atelier, pour lui confier leurs commandes. Il continuera, comme par le passé, à apporter tout le soin nécessaire à ses travaux comme solidité, et aux meilleures conditions. (542)

MAISON

Rue du Portail-Louis, n° 4,

A LOUER

POUR LA SAINT-JEAN 1893.

S'adresser à M. RETIVEAU, rue de Poitiers, 54. (542)

A VENDRE

EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES

UN CLOS

D'une contenance de 70 ares

Avec Maison, Pressoir, Pompe et Bassin,

Situé au Pont-Fouchard.

S'adresser à M^{me} V. COURALEAU.

Appartement au 1^{er} étage

A LOUER

Présentement

Rue Nationale, 24.

S'adresser à M. GOUBIN-CHALOT, qui l'habite. (426)

A VENDRE

A L'AMIABLE

Petite MAISON

Avec JARDIN bien arboré

Contenant 500 mètres carrés environ.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

PRÉSENTEMENT

MAISON

Rue de Bordeaux, 45,

Précédemment occupée par M. le docteur Géraud, médecin major à l'Ecole de cavalerie.

Avec beau jardin bien arboré et service d'eau de Loire.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Présentement

Ou pour la Saint-Jean prochaine

Trois grandes chambres, salle à manger, décharge de cuisine, deux pompes, un grenier, une terrasse avec une grande cour.

S'adresser à l'ORPHELINAT SAINT-JOSEPH.

UN JEUNE HOMME

finissant ses classes demande une place pour être groom et apprendre à être valet de chambre.

S'adresser au bureau du journal.

VASTE SALLE

POUR FÊTES ET RÉUNIONS

MM. MAGÉ et CIVRAY, traiteurs

Rues des Boires, n° 6, et de la Chouetterie, n° 5.

Ont l'honneur de prévenir leur nombreuse clientèle qu'ils viennent d'installer une VASTE SALLE à l'abri de tout voisinage gênant, entourée d'un JARDIN et entièrement disposée pour NOCES, FESTINS, RÉUNIONS de famille, etc.

Ils loueront séparément la Salle. Le matériel pourra être loué aussi séparément, et traiteront à forfait, si on le désire, dans l'une ou l'autre condition.

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques

BRODERIES

M^{mes} NOEL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie

LAINES, CANEVAS, SOIES — VENTE ET LOCATION DE MÉTIER

ÉPICERIE PARISIENNE

33, Rue d'Orléans, et rue Dacier, 38.

IMBERT FILS

Eaux-de-vie blanches pour fruits

Le litre: 1 fr. 50, 1 fr. 70 et 2 fr.

Pour chaque litre on donne gratis un Noget

Kirsch et Marc de Bourgogne, le litre 2 fr. et 2 fr. 50.

Citronnade rafraîchissante et très hygiénique: le litre 3 fr. 50; le 1/2 litre 2 fr.

Royal Montmorency, Cherry-Brandy français, 5 fr. 75.

Sirops de Fantaisie, pur sucre, le litre 2 fr. 25.

Tous les jours, arrivages de Primeurs de choix:

Amandes vertes, Abricots, Pêches, Tomates, etc.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER — 1^{er} Juillet 1892

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

STATIONS	Mixte		Expr. matin	Omn.		Expr. soir	Omn.	
	matin	soir		matin	soir		matin	soir
Paris			7 55	12 50	7 55	8 30	11 25	
Chartres	6 »		9 34	10 12	2 48	9 41	10 12	1 33
Château-du-Loir	10 13		12 20	1 58	6 37	12 30	1 10	4 53
Noyant-Méon	11 20		1 3	3 8	7 40	1 15		5 56
Linières-Bouton	11 29			3 17	7 49			6 6
Vernantes	11 43			3 30	8 »			6 16
Blou	11 54			3 41	8 10			6 26
Vivv	12 2		1 28	3 49	8 17			6 33
SAUMUR (Orl.)								
(arrivée)	12 15		1 38	4 2	8 29	1 50	2 24	6 44
(départ)	12 20		1 44	4 14	8 34	1 55	2 29	6 53
Nantilly (arrivée)	12 28			4 22	8 41			7
SAUMUR (État)								
(arrivée)	12 39			4 35	8 52			7 12
(départ)	12 25	8 31		4 11	8 32			6 50
Nantilly (départ)	12 32	8 37		4 23	8 43			7 2
Chacé-Yarrains	12 38	8 47		4 29	8 49			7 8
Brézé-Saint-Cyr	12 47	9 1		4 37	8 56			7 16
Montreuil-Bellay	1 28	9 41	2 15	5 1	9 18	2 25	3	7 40
Thouars	2 2	10 18	2 44	5 51	10 10	2 52	3 19	8 24
Niort			4 30	9 1	12 22	4 39		11 40
Saintes			6 24	11 59		6 22		12 21
Bordeaux			9 56	4 22		9 3		4 56

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

STATIONS	Mixte		Expr. matin	Mixte		Omn.	Semi-dir ^{tes}	Expr. soir	Expr. soir
	matin	soir		matin	soir				
Bordeaux				5 40				8 25	12 30
Saintes				7 12	9 9			11 40	4 55
Niort	5 25			9 42	10 51			2 7	7 48
Thouars	8 35	6 5		12 12	12 45	4 35	4 28	5 6	8 22
Montreuil-Bellay	9 40	6 56		1 7	2 39	5 4	5 48	9 18	10 34
Brézé-Saint-Cyr	9 59	7 17			2 53	5 18	6 3	9 26	
Chacé-Yarrains	10 11	7 26			3	5 25		9 36	
Nantilly (arrivée)	10 16	7 31			3 5	6 14		9 41	
SAUMUR (État)									
(arrivée)	10 23	7 46	Mixte		3 16	6 26		9 55	
(départ)		7 25	11 5		2 54	6 5			
Nantilly (départ)		7 36	11 15		3 6	6 16			
SAUMUR (Orl.)									
(arrivée)		7 47	11 23	1 34	3 14	5 39	6 24		11 12
(départ)		7 57	11 35	1 39	3 18	6 29	6 29		11 7
Vivv		8 11	11 49		3 30	5 57	6 43		
Blou		8 20	11 58		3 36	6 6	6 52		
Vernantes		8 33	12 11		3 49	6 19	7 6		
Linières-Bouton		8 46	12 23		4	6 31	7 18		
Noyant-Méon		9 1	12 36	2 15	4 11	6 45	7 31		11 44
Château-du-Loir		10 22	1 52	3	5 18	7 58	8 48		12 33
Chartres		2 47		5 56	9 46	12 4	12 45		3 33
Paris		5 55		7 30	11 20	2 27	3 5		5 10

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

STATIONS	Mixte		Omn.	Omn.	Omn.
	matin	soir			
Saumur	7 52	11 16	4 31	7 41	4 35
Port-Boulet	8 40	12 25	7 5	8 8	4 58
Chinon	9 4	1 5	7 29	9 4	7 6

POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS

STATIONS	Mixte		Omn.	Omn.	Omn.					
	matin	soir				matin	soir	soir		
Poitiers	6 5	6 45	12 53	7 25	Angers	4 40	6 50	7 30	12	6 15
Moncontour	7 41	10 47	2 34	8 52	Martigné	6 1	8 32	11	1 20	7 54
Loudun	8 42	1 39	3 56	9 36	Doué	6 24	8 57	11 54	1 42	8 23
Montreuil (ar.)	9 19	3 14	4 35	10 15	Baugé	6 32	9 7	12 16	1 50	8 34
(dép.)	6 50	9 27	4 5	8 10	le Vandelnay	6 39	9 15	12 33	1 57	8 43
le Vandelnay	7 2	9 39	4 30	5 19	Montreuil (ar.)	6 48	9 26	12 51	2 6	8 54
Baugé	7 14	9 51	4 53	5 30	(dép.)	7 38		1 31	2 21	9 22
Doué	7 22	9 58	5 13	5 38	Loudun	8 24		4 14	3 10	10 13
le Vandelnay	7 45	10 20	6 33	5 48	Moncontour	8 56		6 10	3 43	10 44
Martigné	9 12	11 45	9 12	7 22	Poitiers	10 33		10 40	5 22	12 8
Angers										

ANGERS — DOUÉ — MONTREUIL — POITIERS

STATIONS	Omn.		Omn.	Omn.	Omn.
	matin	soir			
Angers	4 40	6 50	7 30	12	6 15
Martigné	6 1	8 32	11	1 20	7 54
Doué	6 24	8 57	11 54	1 42	8 23
Baugé	6 32	9 7	12 16	1 50	8 34
le Vandelnay	6 39	9 15	12 33	1 57	8 43
Montreuil (ar.)	6 48	9 26	12 51	2 6	8 54
(dép.)	7 38		1 31	2 21	9 22
Loudun	8 24		4 14	3 10	10 13
Moncontour	8 56		6 10	3 43	10 44
Poitiers	10 33		10 40	5 22	12 8

LA FLECHE A SAUMUR

STATIONS	matin		soir	matin	soir	
	matin	soir				soir
La Flèche	7 20	10 25	4 5	Saumur	5 30	1 22
Clefs	7 35	10 46	4 20	Vivv	5 43	1 43
Baugé	7 52	11 13	4 37	Longué	5 51	2 5
Baugé	8 6	11 32	4 49	Les Hayes	6 1	8 1
Longué	8 10		4 53	Jumelles	6 6	2 27
Longué	8 21	11 51	5 3	Baugé	6 20	2 53
Vivv	8 32	12 14	5 16	Clefs	6 36	3 21
Saumur	8 45	12 30	5 29	La Flèche	6 49	3 39

Les heures indiquées dans ces tableaux sont toujours les heures de départ, à moins d'indications contraires.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet, Hôtel-de-Ville de Saumur

1892

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.